

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### Coop de France reçue par le ministre de l'Agriculture L'indépendance économique des agriculteurs au cœur des discussions

---

A la veille du lancement des Etats Généraux de l'Alimentation, Michel Prugue, Président de Coop de France et Pascal Viné, Délégué général, ont rencontré, le 28 juin, Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Cette entrevue a permis à Coop de France de présenter ses propositions pour les Etats Généraux de l'Alimentation. Celles-ci sont articulées autour de quatre piliers : **l'accès aux marchés, la compétitivité des entreprises agricoles et agroalimentaires, les relations commerciales au sein des filières et la gestion des risques économiques, climatiques et sanitaires.**

Coop de France a plus particulièrement fait part de son analyse quant à l'enjeu de la rémunération des agriculteurs, en soulignant que celle-ci était un des objectifs fondateurs de la coopération agricole. Michel Prugue a ainsi rappelé que la rémunération des agriculteurs serait demain beaucoup plus liée à la capacité des entreprises à créer de la valeur qu'aux politiques publiques à apporter des subventions. Dans ce cadre, le Président de Coop de France s'est félicité de la priorité donnée à la création de valeur et à sa répartition au sein des filières, dans le cadre des Etats Généraux de l'Alimentation. Il a, à ce titre, fait part au ministre de quatre convictions :

- **Concilier l'enjeu de la valeur avec celui des volumes produits par notre agriculture.** L'agriculture française dispose d'un potentiel de production exceptionnel qui mérite d'être valorisé, mais surtout préservé, eu égard aux attentes alimentaires, tant nationales que mondiales. Pour ce faire, Coop de France est convaincue que l'agriculture a besoin d'une nouvelle ambition et qu'elle doit donc s'engager dans la conquête des marchés créateurs de valeur, qu'ils soient locaux, européens ou internationaux, qu'ils soient basés sur des circuits courts ou des circuits longs, qu'ils reposent sur de l'agriculture conventionnelle ou biologique. Ces marchés sont bien entendu intimement liés aux attentes des consommateurs-citoyens.
- **Créer de la valeur ne peut se faire sans compétitivité.** Coop de France est convaincue que la question de la performance et de la compétitivité de nos entreprises est centrale : ce défi dépend bien entendu des décisions de l'Etat, mais également des actions engagées par les acteurs des différentes filières. En effet, Coop de France a rappelé que toute création de valeur ne pourrait durablement masquer une trop faible compétitivité. La rémunération des agriculteurs se construit en effet en fonction de plusieurs paramètres : le prix des marchés, la maîtrise des coûts de production, l'efficacité des investissements.

- **Le partage de la valeur ne se décrète pas.** La répartition de la valeur au sein de la chaîne alimentaire ne se traitera pas seulement par la loi, mais par de nouvelles relations commerciales garanties par un poids économique renforcé des agriculteurs. Sur ce volet, Coop de France formulera très précisément des mesures de simplification et de réorganisation du Code de Commerce, ainsi que des propositions en matière de droit de la concurrence. Coop de France a ainsi rappelé que l'enjeu pour le monde agricole est celui de l'indépendance économique des agriculteurs, ce qui constitue la vocation même des coopératives. À défaut, un modèle agricole intégré par son aval s'imposerait.
- **La création de valeur exige un environnement économique stabilisé.** Si nos entreprises doivent aujourd'hui mettre l'accent sur la création de valeur, elles doivent pouvoir bénéficier d'un environnement économique mieux stabilisé, au travers de nouveaux outils de gestion des risques et des aléas. Coop de France a rappelé au ministre que les coopératives agricoles sont à ce titre le premier outil de gestion des risques pour les agriculteurs.

Sur tous ces sujets, **Coop de France a demandé la prise en compte du modèle coopératif**, propriété des agriculteurs et dont 90 % sont des PME-TPE.

**« Si l'on veut donner aux agriculteurs la maîtrise de leur destin, le monde agricole doit pleinement revendiquer son rôle d'acteur économique et en tirer toutes les conséquences en termes d'ambition, d'organisation et d'adaptation à l'évolution des marchés alimentaires. Sans cela, nous irons vers une agriculture intégrée par l'industrie ou la distribution. Ce n'est pas ce que nous voulons ! »** a souligné Michel Prugue.

Contact presse : Arnaud CAMUSET  
Tél. 01 44 17 58 21  
arnaud.camuset@coopdefrance.coop  
[www.coopdefrance.coop](http://www.coopdefrance.coop)

**Coop de France en bref :**

Président : Michel Prugue

Délégué Général : Pascal Viné

Coop de France est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française.

La Coopération agricole en chiffres :

- 2 600 entreprises coopératives (coopératives, unions et sica) + 11 545 CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole),
- 85,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires global (hors unions de commercialisation),
- 40 % du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire français,
- 1 marque alimentaire sur 3 est coopérative,
- Plus de 165 000 salariés,
- ¾ des agriculteurs adhèrent à au moins 1 coopérative,
- 550 coopératives engagées dans le bio,
- 74 % des sièges sociaux se situent en zones rurales,
- 90 % des entreprises coopératives sont des PME ou TPE.